

POLITIQUE Le gouvernement a accepté le seuil de 15 conseillers territoriaux pour le 04/07/80

Conseillers territoriaux : le coup de griffe d'Henriette Martinez

ALPES DU SUD

La députée (UMP) Henriette Martinez n'a guère apprécié que son homologue de la 2^e circonscription, Joël Giraud (PRG), tire la couverture à lui au sujet de l'institution d'un nombre minimum de 15 conseillers territoriaux pour quatre départements peu peuplés, dont les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence.

« Présente sur les bancs de l'Assemblée nationale en séance de jour et de nuit de mardi à vendredi et active sur le projet de réforme des collectivités territoriales, j'étais la seule représentante des Hautes-Alpes dans l'hémicycle, relève-t-elle. Je n'ai jamais vu Joël Giraud, absent de la dis-

ussion, dans laquelle il s'était inscrit, et c'est le député de Wallis et Futuna qui a dû défendre à sa place un amendement relatif aux départements de montagne ! L'insularité des Hautes-Alpes est bien connue ! »

"L'équité" davantage que "la proximité"

Au cours de la discussion du projet de loi, Henriette Martinez est intervenue, jeudi matin, dans le débat pour réclamer un seuil plancher de 20 conseillers territoriaux pour les départements de montagne.

« Ce seuil est indispensable au maintien d'une démocratie locale vivante en milieu rural, et en particulier dans les zones de montagne, a soutenu la députée. Je ne parle pas ici de

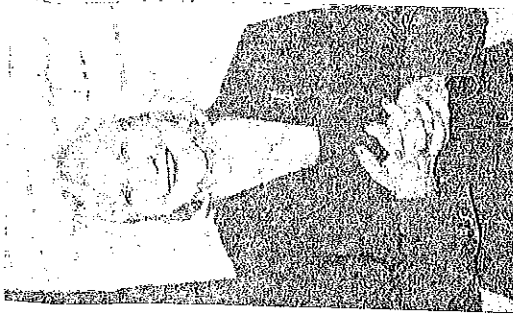
proximité. J'ai beaucoup entendu ce mot, mais je crois que la notion de proximité est liée d'avantage à la personnalité de l'élu et à la façon dont il fait son travail qu'à la mathématique de la population et de la surface de son canton. Je vous parle ici d'équité dans les conditions d'exercice des mandats locaux. »

Face à Alain Marleix, secrétaire d'État aux Collectivités territoriales, M^{me} Martinez a évoqué l'exemple des Hautes-Alpes : « Passer de trente conseillers généraux à quinze conseillers territoriaux représente un effort considérable pour un département comme le mien, entre autres. Leur nombre diminue de moitié, mais la charge de travail du conseil général sera la même, et le travail du

conseil régional viendra s'y ajouter. »

Henriette Martinez a tenté, sans succès, d'obtenir un effort supplémentaire « en acceptant, comme le propose l'Anem (Association nationale des élus de la montagne), de porter ce seuil minimum à vingt conseillers territoriaux ».

La députée a par ailleurs précisé que son vote de la réforme était « conditionné par l'engagement qu'a pris le gouvernement de porter à un minimum de quinze le nombre de conseillers territoriaux » et qu'elle demandait de porter à vingt. « Si d'aventure ce seuil minimal devait être censuré par le Conseil constitutionnel, alors je regretterais mon vote. »



Henriette Martinez a demandé, jeudi matin, un seuil de 20 conseillers territoriaux pour les Hautes-Alpes. Le DUVRIGLE